

FONDATION PLAN ALZHEIMER

FONDATION DE COOPÉRATION SCIENTIFIQUE
POUR LA RECHERCHE SUR LA MALADIE D'ALZHEIMER
& LES MALADIES APPARENTÉES

AAP Imagerie

La recherche sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées bénéficie depuis plusieurs années des progrès de l'imagerie cérébrale tant dans ses aspects de recherche clinique que thérapeutique. Il est essentiel que les équipes de recherche clinique et fondamentale françaises puissent bénéficier de ces outils pour rester compétitives.

Cependant l'accès aux infrastructures nécessaires à la réalisation de ces travaux d'imagerie est souvent restreint à quelques sites. L'analyse du nombre et de la disponibilité des appareils existants actuellement au sein des hôpitaux français a permis de constater qu'une grande partie des besoins actuels des chercheurs pourraient être couverts par une extension des plages d'utilisation hors heures de réception habituelle des patients dans les hôpitaux, y compris les week-end et jours fériés (sous réserve pour l'imagerie par TEP de la disponibilité des radiotraceurs).

Dans ce contexte, la Fondation Plan Alzheimer propose de **financer l'accès à ces infrastructures** dans le cadre d'un appel à projet permanent, destiné à réaliser des examens d'imagerie dans des programmes de recherche clinique et thérapeutique sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées.

Les types d'imageries financées sont celles accessibles dans les hôpitaux : IRM 1,5T, IRM 3T et TEP 18F-FDG. Cet appel à projets pourra le cas échéant soutenir l'utilisation de marqueurs TEP en développement, sur la base de la prise en charge du TEP 18F-FDG. Cet appel à projet soutiendra exclusivement la partie imagerie des programmes de recherche sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées par des fonds destinés à rémunérer des créneaux d'utilisation intégrant la mise à disposition des appareils et des personnels techniques par les hôpitaux propriétaires de ces outils et le cas échéant une interprétation. Il ne peut donc s'agir que de **cofinancement de projets**. Un prix d'utilisation de ces appareillages pour chaque examen a été fixé et le règlement sera directement proportionnel au nombre d'examens effectivement réalisés.

Les projets qui seront soumis à la fondation pourront concerner des nouveaux projets ou des projets déjà en cours évalués de manière compétitive par des instances nationales (ANR, PHRC,) ou financés par la fondation elle-même. Les fonds alloués pourront être utilisés sur une période de 3 ans.

Les dossiers de soumission à la Fondation Plan Alzheimer devront présenter un argumentaire scientifique justifiant le recours à l'imagerie.

La Fondation Plan Alzheimer a mis en place deux structures, le Groupe Méthodologie Alzheimer (GMA) et le Centre d'Acquisition et de Traitement des Images (CATI). Tous projets soumis pour financement à la Fondation devront au préalable avoir bénéficié des conseils et de l'approbation méthodologique de ces deux structures.

Les projets seront examinés par le Conseil Scientifique de la Fondation Plan Alzheimer.

Il est également demandé à ce que les données ainsi recueillies puissent, après avoir été exploitées par les investigateurs principaux, être stockées dans une base de données gérée par le CATI ouverte à l'ensemble de la communauté scientifique.

Le projet déposé devra décrire les examens dont la prise en charge est demandée à la Fondation. Les appareils concernés devront être identifiés de même que l'hôpital propriétaire des machines avec lequel une convention sera passée avec la Fondation. Cette convention fera état du nombre d'examens demandés et du délai de leur réalisation. Les versements seront faits sur la base de la réalisation effective des examens dûment validés par l'investigateur principal.

Un montant forfaitaire de 400€ TTC sera attribué pour un examen d'une IRM cérébrale et de 550€ TTC pour un examen TEP-18F- FDG.

Composition du dossier

S'il s'agit d'un projet déjà financé (ANR, PHRC, ...)

1. Fiche administrative du projet
2. Liste des sites hospitaliers
3. Projet de recherche complet soumis ou accepté (dont un résumé en anglais) comprenant, le cas échéant
 - a. Le nombre d'examens (IRM ou TEP) initialement prévus
 - b. Les budgets obtenus pour leur réalisation
4. Compte rendu d'évaluation du projet accepté
5. Agrément du Comité de Protection des Personnes
6. Etat d'avancement du projet, en précisant le cas échéant, le nombre d'examens (IRM ou TEP) réalisés
7. Argumentaire scientifique (en anglais) pour le projet d'imagerie soumis à la FPA (10 pages maximum)
 - a. Rationnel scientifique
 - b. Matériel et méthodes comprenant en particulier
 - i. Les procédures d'accès aux appareils (heures, jours)
 - ii. Les localisations des machines
 - iii. Le nombre d'examens (IRM ou TEP) prévus
 - c. Résultats attendus
 - d. Calendrier de réalisation

S'il s'agit d'un projet en cours de soumission à un Appel à Projets (PHRC, ANR ...), le projet peut d'ores et déjà être transmis à la Fondation. Toutefois, la réponse de la Fondation ne pourra intervenir qu'à l'issue des résultats de l'évaluation de l'appel à projets concerné.

Les dossiers doivent être adressés par mail à : sylvie.ledoux@inserm.fr

Et par courrier en un exemplaire à

**Fondation Plan Alzheimer
175 rue du Chevaleret**

75013 Paris